

MINISTERE DE LA SANTE

MARCHE DE SERVICES

PROCES-VERBAL DE REATTRIBUTION PROVISoire

AAO n° 087/MS/PRMP/SP/SPMP/SSEMPR/SAA/SA du 18/12/2024

Objet : Entretien et nettoyage des locaux des structures du Ministère de la Santé par accord cadre à bon de commande

Source de financement : *Budget National*

Gestion : *2024*

Imputation budgétaire : 047001015 231017001000000 1 0740 6229

Commencé le : 13/03/2025

Achevé le : 13/03/2025

Mars 2025

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

Procès-verbal de réattribution provisoire

Objet : Appel d'offres international ouvert n° : S_DAF_95478 pour les services de l'entretien et du nettoyage des locaux des structures du Ministère de la Santé par accord cadre à bon de commande.

Mode de passation : Appel d'offres international ouvert (AOIO)

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi treize mars, dans la salle de réunion de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Santé la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à la réattribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°0275/MS/DC/SGM/PRMP/SA du 28 janvier 2025. Il s'agit de :

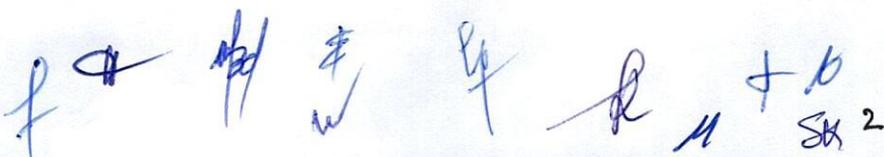
- Présidente : Bernice A. Grâce HODONOU, PRMP/MS ;
- Rapporteur : ADOMOU Télésphore, SP/PRMP-MS ;
- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
DPAF	BADOUSSI NOUGBODE R. Dénise Aline G.	Administrateur des services financiers	<i>Avec voix délibérative</i>
DNSP	D'ALMEIDA Alphonsine U. Bossou	Chef SA Finance	<i>Avec voix délibérative</i>
DSI	ADETOUNDJI Unice	ASF	<i>Avec voix délibérative</i>
PNT	OBALE Pierre	Appui SAFM	<i>Avec voix délibérative</i>
PNLH	HOUNTONDI Michelle	Administrateur	<i>Avec voix délibérative</i>
PNLUB	AGBOTON Fidélia	Secrétaire	<i>Avec voix délibérative</i>
PSLS	HOUNMENOUE Justin	ASSPM/PI	<i>Avec voix délibérative</i>
PNSP	BOKO KOULIDJI Reine S.	SSA/RSE	<i>Avec voix délibérative</i>
PNPMT	DUDUBO Edwige	SSA	<i>Avec voix délibérative</i>
PNLMNT	KIKI Joseline	R.A.R	<i>Avec voix délibérative</i>



Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot N°1	Intitulé : Entretien et nettoyage du bâtiment abritant les locaux du Cabinet, du Secrétariat Général du Ministère, des Conseils, de la PRMP, du DCMP, du Ministère de la Santé et autres structures rattachées.
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offres international ouvert (AOIO)
Justification	Plan de passation du 04 décembre 2024 (VERSION 5).
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°3370/MEF/DNCMP/C-CEA/SP du 05 décembre 2024(DAOI) ; N°0223/MEF/DNCMP/DSIAS/SP du 27 janvier 2025(ADDENDUM N°1).
Soumissionnaire(s)	MONTANT DE L'OFFRE LU A L'OUVERTURE
<ul style="list-style-type: none"> - NITAK ; - URBANI BTP ; - GET ET GIVES SOLUTIONS SARL ; - Non ouvert - Non ouvert - Non ouvert 	<ul style="list-style-type: none"> - NEANT (rejeté à la recevabilité) ; - 109 107 153 FCFA HT/128 746 440 FCFA TTC ; - 133 226 100 FCFA HT/157 206 780 FCFA TTC ; - NEANT (rejeté à la recevabilité) ; - NEANT (rejeté à la recevabilité) ; - NEANT (rejeté à la recevabilité) .
Soumissionnaires écartés Lot 1	
Soumissionnaires	Motifs
URBANI BTP	Le soumissionnaire URBANI BTP », n'a pas inséré la date d'émission de l'addendum tel qu'indiqué dans le DAOI (point a) de la lettre de soumission), son offre est écartée conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre en son NB : La non-production, la non-validité ou non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre.
NITAK	n'a pas respecté les modalités de présentation du pli. La clé USB devant comporter la version scannée de l'offre originale n'est pas contenue dans l'enveloppe portant mention « ORIGINALE ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis



	dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.
AFRIQUE SOLUTION	n'a pas respecté les modalités de présentation du pli. L'enveloppe extérieure n'est pas adressée à l'autorité contractante (Ministère de la Santé) et ne comporte pas la mention : « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.
BNEX Group	n'a pas respecté les modalités de présentation du pli. L'enveloppe extérieure ne comporte pas la mention : « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.
LA LAVANDIERE	n'a pas précisé le lot, objet de sa soumission. Par conséquent, son offre a été rejetée conformément au point 13 de l'avis d'appel d'offres ouvert (page 10).
Attributaire	
Nom	GET GIVES SOLUTION SARL
Montant proposé	133 226 100 FCFA HT soit 157 206 780 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	133 226 100 FCFA HT soit 157 206 780 FCFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	LOT 1 : Entretien et nettoyage du bâtiment abritant les locaux du Cabinet, du Secrétariat Général du Ministère, des Conseils, de la PRMP, du DCMP, du Ministère de la Santé et autres structures rattachées.
Prix	133 226 100 FCFA HT soit 157 206 780 FCFA TTC
Délai d'exécution	Trois (03) ans non renouvelables
Part de sous-traitance (le cas échéant)	SANS OBJET
Variante pris en compte (cas échéant)	SANS OBJET
Autres	SANS OBJET



 f a MBI # P
 R // f b w
 Sse 3

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition de réattribution ci-après :

Désignation des lots (Lot unique)	Attributaire	Montant HT (FCFA)	Montant TTC (FCFA)
LOT 1 : Entretien et nettoyage du bâtiment abritant les locaux du Cabinet, du Secrétariat Général du Ministère, des Conseils, de la PRMP, du DCMP, du Ministère de la Santé et autres structures rattachées.	GET GIVE SOLUTION SARL	133 226 100	157 206 780

Lot N°2	Intitulé : Entretien et nettoyage du bâtiment abritant les locaux de la DPAF, la DSI, l'IGM et la DFRS
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offres international ouvert (AOIO)
Justification	Plan de passation du 04 décembre 2024 (VERSION 5).
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°3370/MEF/DNCMP/C-CEA/SP du 05 décembre 2024(DAOI) ; N°0223/MEF/DNCMP/DSIAS/SP du 27 janvier 2025(ADDENDUM N°1).
Soumissionnaire(s)	MONTANT DE L'OFFRE LU A L'OUVERTURE
<ul style="list-style-type: none"> - BENIN ECO CENTER; - URBANI BTP; - DULCE SERVICES SARL ; - MEPAC SARL ; - Non ouvert; - ETS RODAS RODAS ; - Non ouvert - GROUP FENOUI INTER 	<ul style="list-style-type: none"> - NEANT (rejeté à la recevabilité) ; - 107 381 309 FCFA HT soit 126 709 945 FCFA TTC ; - 31 272 712 FCFA HT soit 36 901 800 FCFA TTC ; - 83 931 324 FCFA HT soit 99 038 962 FCFA TTC ; - NEANT (rejeté à la recevabilité) ; - 80 390 889 FCFA HT soit 94 861 249 FCFA TTC ; - NEANT (rejeté à la recevabilité) ; - 120 661 627 FCFA HT soit 142 380 720 FCFA.
Soumissionnaires écartés Lot 2	
Soumissionnaires	Motifs

<p>URBANI BTP</p>	<p>Le soumissionnaire URBANI BTP », n'a pas inséré la date d'émission de l'addendum tel qu'indiqué dans le DAOI (point a) de la lettre de soumission), son offre est écartée conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre en son NB : La non-production, la non-validité ou non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre.</p>
<p>MEPAC SARL</p>	<p>Le soumissionnaire MEPAC SARL, n'a pas inséré la date d'émission de l'addendum tel qu'indiqué dans le DAOI (point a) de la lettre de soumission), son offre est écartée conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre en son NB : La non-production, la non-validité ou non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre.</p>
<p>ETS RODAS RODAS</p>	<p>- Le soumissionnaire « RODAS RODAS » n'a pas inséré la date d'émission de l'addendum tel qu'indiqué dans le DAOI (point a) de la lettre de soumission) ; il a fourni une lettre de déclaration de garantie d'offre non valide parce qu'il n'a pas joint l'Attestation d'Identification du Statut de la MPME comme exigé dans le dossier au point 11 de l'avis et au niveau de l'IC 20.1 de la sous-section B du DAOI. De plus, le Bordereau des Prix Unitaires et le Programme d'activité chiffré fournies n'ont pas été datés comme là exigé au niveau l'Annexe A-1-1 du DAOI, son offre est écartée conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre en son NB : La non-production, la non-validité ou non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre ;</p>
<p>DULCE SERVICE SARL</p>	<p>Le soumissionnaire « DULCE SERVICE SARL » a fourni un programme d'activité signé qui ne tient pas compte du délai d'exécution de l'accord cadre comme indiqué au niveau de l'IC 30.2 de la sous-section B du DAOI et précisément à la page 62. De plus la méthode d'exécution signé fourni ne tient pas compte de la permanence d'un agent disponible sur le site jusqu'à 17H00 au moins tous les jours ouvrables comme indiqué au niveau de l'IC 30.2 de la sous-section B du DAOI à la page 63.,</p>
<p>BENIN ECO CENTER</p>	<p>N'a pas respecté les modalités de présentation du pli. L'enveloppe extérieure comporte trois enveloppes dont une enveloppe porte la mention « ORIGINAL », une autre enveloppe porte la mention « COPIE » et la dernière enveloppe ne porte aucune mention. Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.</p>
<p>Afrique Solution</p>	<p>N'a pas respecté les modalités de présentation du pli. L'enveloppe extérieure n'est pas adressée à l'autorité</p>

	contractante (Ministère de la Santé) et ne comporte pas la mention : « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.
BNEX Group	N'a pas respecté les modalités de présentation du pli. L'enveloppe extérieure ne comporte pas la mention : « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.
Attributaire	
Nom	GROUP FENOUI INTER
Montant proposé	120 661 627 FCFA HT soit 142 380 720 FCFA.
Montant évalué (corrigé)	128 342 013 F CFA HT soit 151 443 576 F CFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	LOT 2 : Entretien et nettoyage du bâtiment abritant les locaux de la DPAF, la DSI, l'IGM et la DFRS.
Prix	128 342 013 F CFA HT soit 151 443 576 F CFA TTC.
Délai d'exécution	Trois (03) ans non renouvelables
Part de sous-traitance (le cas échéant)	SANS OBJET
Variante pris en compte (cas échéant)	SANS OBJET
Autres	SANS OBJET

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition de réattribution ci-après :

Désignation des lots (Lot unique)	Attributaire	Montant HT (FCFA)	Montant TTC (FCFA)
Lot 2 : Entretien et nettoyage du bâtiment abritant les locaux de la DPAF, la DSI, IGM et la DFRS.	GROUP FENOUI INTER	128 342 013	151 443 576

Lot N°3	<p>Intitulé : Entretien et nettoyage des locaux du Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNT) ;</p> <p>Entretien et nettoyage des locaux du Programme National de Lutte contre l'Hépatite (PNLH) et du Programme National des Soins Palliatifs (PNSP) ;</p> <p>Entretien et nettoyage des locaux du Programme National de la Pharmacopée et de Médecine Traditionnelle (PNPMT) ;</p> <p>Entretien et nettoyage des locaux de la Direction Générale de la Médecine Hospitalière et des Explorations Diagnostiques (DGMHED) ;</p> <p>Entretien et nettoyage des locaux du Programme National de Lutte contre les Maladies Non Transmissibles (PNLMNT).</p>
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offres international ouvert (AOIO)
Justification	Plan de passation du 04 décembre 2024 (VERSION 5).
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°3370/MEF/DNCMP/C-CEA/SP du 05 décembre 2024(DAOI) ; N°0223/MEF/DNCMP/DSIAS/SP du 27 janvier 2025(ADDENDUM N°1).
Soumissionnaire(s)	MONTANT DE L'OFFRE LU A L'OUVERTURE



<ul style="list-style-type: none"> - COMPETENCE REUNIES SARL ; - Non ouvert ; - HAVILA BDLLIUM ET FILS SARL; - URBANI BTP ; - FLEURIAN SARL - AHSTON INTERNATIONAL GROUPE ; - SONAK ET COMPAGNIE SARL - Non ouvert ; 	<ul style="list-style-type: none"> - 58 309 715 FCFA HT / 68 805 464 FCFA TTC - NEANT (rejeté à la recevabilité) ; - 57 424 736 FCFA HT / 67 761 188 FCFA TTC - 53 662 520 FCFA HT / 63 321 777 FCFA TTC - NEANT (rejeté à la recevabilité) - 64 952 069 FCFA HT / 76 643 442 FCFA TTC - 57 564 745 FCFA HT / 67 926 399 FCFA TTC - NEANT (rejeté à la recevabilité)
--	--

Soumissionnaires écartés Lot 3

Soumissionnaires	Motifs
<p>COMPETENCE REUNIES SARL</p>	<p>Le soumissionnaire « COMPETENCE REUNIES SARL » a fourni un programme d'activité signé qui ne tient pas compte d'un minimum de description technique et du délai d'exécution de l'accord cadre comme indiqué au niveau de l'IC 30.2 de la sous-section B du DAOI et précisément à la page 62</p>
<p>HAVILA BDLLIUM ET FILS SARL</p>	<p>Le soumissionnaire « HAVILA BDLLIUM ET FILS SARL », a fourni une lettre de déclaration de garantie d'offre non valide. Il a joint la « Preuve de demande d'attestation d'Identification du Statut de la MPME » en lieu et place de « l'Attestation d'Identification du Statut de la MPME » comme exigé dans le dossier au point 11 de l'avis et au niveau de l'IC 20.1 de la sous-section B du DAOI, son offre est écartée conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre en son NB : La non-production, la non-validité ou non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre</p>
<p>URBANI BTP</p>	<p>Le soumissionnaire « URBANI BTP » n'a pas inséré la date d'émission de l'addendum tel qu'indiqué dans le DAOI (point a) de la lettre de soumission), son offre est écartée conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre en son NB : La</p>

	non-production, la non-validité ou non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre.
SONAK ET COMPAGNIE SARL	Le soumissionnaire « SONAK ET COMPAGNIE SARL » a fourni une lettre de déclaration de garantie d'offre non valide parce qu'il n'a pas joint l' Attestation d'Identification du Statut de la MPME comme exigé dans le dossier au point 11 de l'avis et au niveau de l'IC 20.1 de la sous-section B du DAOI , son offre est écartée conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre en son NB : La non-production, la non-validité ou non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre.
LA CHAINE	N'a pas respecté les modalités de présentation du pli. L'enveloppe extérieure ne comporte pas la mention : « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.
FLEURIAN SARL	N'a pas respecté les modalités de présentation du pli. La clé USB devant comporter la version scannée de l'offre originale n'est pas contenue dans l'enveloppe portant mention « ORIGINALE ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.
BNEX Group	N'a pas respecté les modalités de présentation du pli. L'enveloppe extérieure ne comporte pas la mention : « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.
Attributaire	
Nom	AHSTON INTERNATIONAL GROUPE
Montant proposé	64 952 069 HT soit 76 643 442 TTC
Montant évalué (corrigé)	64 952 069 HT soit 76 643 442 TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	



Objet du marché	LOT 3 : Entretien et nettoyage des locaux du Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNT) ; Entretien et nettoyage des locaux du Programme National de Lutte contre l'Hépatite (PNLH) et du Programme National des Soins Palliatifs (PNSP) ; Entretien et nettoyage des locaux du Programme National de la Pharmacopée et de Médecine Traditionnelle (PNPMT) ; Entretien et nettoyage des locaux de la Direction Générale de la Médecine Hospitalière et des Explorations Diagnostics (DGMHED) ; Entretien et nettoyage des locaux du Programme National de Lutte contre les Maladies Non Transmissibles (PNLMNT).
Prix	64 952 069 HT soit 76 643 442 TTC
Délai d'exécution	Trois (03) ans non renouvelables
Part de sous-traitance (le cas échéant)	SANS OBJET
Variante pris en compte (cas échéant)	SANS OBJET
Autres	SANS OBJET

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition de réattribution ci-après :

Lot 3	Désignation	Attributaires	Montants
Lot 3	Entretien et nettoyage des locaux du Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNT) ; Entretien et nettoyage des locaux du Programme National de Lutte contre l'Hépatite (PNLH) et du Programme National des Soins Palliatifs (PNSP) ; Entretien et nettoyage des locaux du Programme National de la Pharmacopée et de Médecine Traditionnelle (PNPMT) ; Entretien et nettoyage des locaux de la Direction Générale de la Médecine Hospitalière et des Explorations Diagnostics (DGMHED) ; Entretien et nettoyage des locaux du Programme National de Lutte contre les Maladies Non Transmissibles (PNLMNT).	AHSTON INTERNATIONAL GROUPE	64 952 069 HT soit 76 643 442 TTC

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

Lot N°4	Intitulé : Entretien et nettoyage des locaux du programme PSLs et du Laboratoire National de Référence (PSLS/LNR) ; Entretien et nettoyage des locaux des CIPEC (MONO/COUFFO ; ATACORA/DONGA, ZOU/COLLINES et ATLANTIQUE/LITTORAL) ; Entretien et nettoyage de SIDAG.
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offres international ouvert (AOIO)
Justification	Plan de passation du 04 décembre 2024 (VERSION 5).
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°3370/MEF/DNCMP/C-CEA/SP du 05 décembre 2024(DAOI) ; N°0223/MEF/DNCMP/DSIAS/SP du 27 janvier 2025(ADDENDUM N°1).
Soumissionnaire(s)	MONTANT DE L'OFFRE LU A L'OUVERTURE
<ul style="list-style-type: none"> - Non ouvert - BENIN ECO CENTER - HAVILA BDELLIUM ET FILS - LE GENERAL SERVICES SARL - URBANI BTP ; - COGEP SARL; - STE ASAEL HOJEMA ; - ETS RODAS RODAS - KLIPAL BUILDING - Non ouvert 	<ul style="list-style-type: none"> - NEANT (rejeté à la recevabilité) - 59 669 870 HT / 70 410 447 TTC - 62 028 769 HT / 73 193 947 TTC - 47 327 517 HT / 55 846 470 TTC - 47 571 404 HT / 56 134 256 TTC - NEANT (rejeté à la recevabilité) - NEANT (rejeté à la recevabilité)

f *to* *med* *§* *ly* *sk* *W*
H *t* *sk*

Lot N°4	Intitulé : Entretien et nettoyage des locaux du programme PSLs et du Laboratoire National de Référence (PSLS/LNR) ; Entretien et nettoyage des locaux des CIPEC (MONO/COUFFO ; ATACORA/DONGA, ZOU/COLLINES et ATLANTIQUE/LITTORAL) ; Entretien et nettoyage de SIDAG.
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offres international ouvert (AOIO)
Justification	Plan de passation du 04 décembre 2024 (VERSION 5).
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°3370/MEF/DNCMP/C-CEA/SP du 05 décembre 2024(DAOI) ; N°0223/MEF/DNCMP/DSIAS/SP du 27 janvier 2025(ADDENDUM N°1).
Soumissionnaire(s)	MONTANT DE L'OFFRE LU A L'OUVERTURE
<ul style="list-style-type: none"> - Non ouvert - BENIN ECO CENTER - HAVILA BDELLIUM ET FILS - LE GENERAL SERVICES SARL - URBANI BTP ; - COGEP SARL; - STE ASAEL HOJEMA ; - ETS RODAS RODAS - KLIPAL BUILDING - Non ouvert 	<ul style="list-style-type: none"> - NEANT (rejeté à la recevabilité) - 59 669 870 HT / 70 410 447 TTC - 62 028 769 HT / 73 193 947 TTC - 47 327 517 HT / 55 846 470 TTC - 47 571 404 HT / 56 134 256 TTC - NEANT (rejeté à la recevabilité) - NEANT (rejeté à la recevabilité)

- MASSOIL SERVICES ;	- 76 095 336 HT / 89 792 496 TTC
Soumissionnaires écartés Lot 4	
Soumissionnaires	Motifs
URBANI BTP	Le soumissionnaire « URBANI BTP » n'a pas inséré la date d'émission de l'addendum tel qu'indiqué dans le DAOI (point a) de la lettre de soumission), son offre est écartée conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre en son NB : La non-production, la non-validité ou non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre.
COGEP SARL	Le soumissionnaire « COGEP SARL » n'a pas inséré la date d'émission de l'addendum tel qu'indiqué dans le DAOI (point a) de la lettre de soumission) ; il a fourni une lettre de déclaration de garantie d'offre non valide parce qu'il n'a pas joint l'Attestation d'Identification du Statut de la MPME comme exigé dans le dossier au point 11 de l'avis et au niveau de l'IC 20.1 de la sous-section B du DAOI, son offre est écartée conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre en son NB : La non-production, la non-validité ou non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre.
STE ASael HOJEMA	Le soumissionnaire ASael HOJEMA n'a pas satisfait à tous les critères de qualification tels qu'exigés dans le DAOI (Preuves de disponibilité des matériels). Conformément à l'annexe A-3 : pièces nécessaires pour l'examen de la qualification en son NB : La non-production ou la non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre. Par conséquent son offre est écartée pour le lot 4 .
ETS RODAS RODAS	Le soumissionnaire « RODAS RODAS » n'a pas inséré la date d'émission de l'addendum tel qu'indiqué dans le DAOI (point a) de la lettre de soumission). De plus, il a fourni un Bordereau des Prix Unitaires non daté et un Programme d'activité chiffré non daté , son offre est écartée conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre en son NB : La non-production, la non-validité ou non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre.

- MASSOIL SERVICES ;	- 76 095 336 HT / 89 792 496 TTC
Soumissionnaires écartés Lot 4	
Soumissionnaires	Motifs
URBANI BTP	Le soumissionnaire « URBANI BTP » n'a pas inséré la date d'émission de l'addendum tel qu'indiqué dans le DAOI (point a) de la lettre de soumission), son offre est écartée conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre en son NB : La non-production, la non-validité ou non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre.
COGEP SARL	Le soumissionnaire « COGEP SARL » n'a pas inséré la date d'émission de l'addendum tel qu'indiqué dans le DAOI (point a) de la lettre de soumission) ; il a fourni une lettre de déclaration de garantie d'offre non valide parce qu'il n'a pas joint l'Attestation d'Identification du Statut de la MPME comme exigé dans le dossier au point 11 de l'avis et au niveau de l'IC 20.1 de la sous-section B du DAOI , son offre est écartée conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre en son NB : La non-production, la non-validité ou non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre.
STE ASAEL HOJEMA	Le soumissionnaire ASAEL HOJEMA n'a pas satisfait à tous les critères de qualification tels qu'exigés dans le DAOI (Preuves de disponibilité des matériels). Conformément à l'annexe A-3 : pièces nécessaires pour l'examen de la qualification en son NB : La non-production ou la non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre. Par conséquent son offre est écartée pour le lot 4 .
ETS RODAS RODAS	Le soumissionnaire « RODAS RODAS » n'a pas inséré la date d'émission de l'addendum tel qu'indiqué dans le DAOI (point a) de la lettre de soumission). De plus, il a fourni un Bordereau des Prix Unitaires non daté et un Programme d'activité chiffré non daté , son offre est écartée conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre en son NB : La non-production, la non-validité ou non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre.

LA CHAINE	N'a pas respecté les modalités de présentations du pli. L'enveloppe extérieure ne comporte pas la mention : « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.
BENIN ECO CENTER	N'a pas respecté les modalités de présentations du pli. L'enveloppe extérieure comporte trois enveloppes dont une enveloppe porte la mention « ORIGINAL », une autre enveloppe porte la mention « COPIE » et la dernière enveloppe ne porte aucune mention. Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.;
HAVILA BDELLIUM ET FILS	N'a pas respecté les modalités de présentations du pli. La clé USB devant comporter la version scannée de l'offre originale n'est pas contenue dans l'enveloppe portant mention « ORIGINALE ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.;

<p>LE GENERAL SERVICES SARL</p>	<p>N'a pas respecté les modalités de présentation du pli. L'enveloppe extérieure ne comporte pas la mention : « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.</p>
<p>KLIPAL BUILDING</p>	<p>N'a pas respecté les modalités de présentation du pli. La clé USB devant comporter la version scannée de l'offre originale n'est pas contenue dans l'enveloppe portant mention « ORIGINALE ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.;</p>
<p>BNEX Group</p>	<p>N'a pas respecté les modalités de présentation du pli. L'enveloppe extérieure ne comporte pas la mention : « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.</p>
<p>Attributaire</p>	
<p>Nom</p>	<p>MASSOIL SERVICES</p>
<p>Montant proposé</p>	<p>76 095 336 HT / 89 792 496 TTC</p>
<p>Montant évalué (corrigé)</p>	<p>76 095 336 HT / 89 792 496 TTC</p>
<p>Principales dispositions permettant l'établissement du marché</p>	

Objet du marché	LOT 4 : Entretien et nettoyage des locaux du programme PSLS et du Laboratoire National de Référence (PSLS/LNR) ; Entretien et nettoyage des locaux des CIPEC (MONO/COUFFO ; ATACORA/DONGA, ZOU/COLLINES et ATLANTIQUE/LITTORAL) ; Entretien et nettoyage de SIDAG.
Prix	76 095 336 HT / 89 792 496 TTC
Délai d'exécution	Trois (03) ans non renouvelables
Part de sous-traitance (le cas échéant)	SANS OBJET
Variante pris en compte (cas échéant)	SANS OBJET
Autres	SANS OBJET

f *to* *1301* *≠* *P* *ly* *SR* *to* *w* *11* *1817*

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition de réattribution ci-après :

Lot 4	Désignation	Attributaires	Montants
Lot 4 :	Entretien et nettoyage des locaux du programme PSLs et du Laboratoire National de Référence (PSLS/LNR) ; Entretien et nettoyage des locaux des CIPEC (MONO/COUFFO ; ATACORA/DONGA, ZOU/COLLINES et ATLANTIQUE/LITTORAL) ; Entretien et nettoyage de SIDAG.	MASSOIL SERVICES	76 095 336 HT soit 89 792 496 TTC

Lot N°5	Intitulé : Entretien et nettoyage des locaux de la Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) ; Entretien et nettoyage des locaux de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) ; Entretien et nettoyage des locaux du Programme National de lutte contre le Paludisme (PNLP) ; Entretien et nettoyage des locaux du Programme National de Lutte contre les Maladies Transmissibles (PNLMT), Entretien et nettoyage des locaux du Programme National de Lutte contre l'Ulcère de Buruli (PNLUB).
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offres international ouvert (AOIO)
Justification	Plan de passation du 04 décembre 2024 (VERSION 5).
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°3370/MEF/DNCMP/C-CEA/SP du 05 décembre 2024(DAOI) ; N°0223/MEF/DNCMP/DSIAS/SP du 27 janvier 2025(ADDENDUM N°1).
Soumissionnaire(s)	MONTANT DE L'OFFRE LU A L'OUVERTURE
<ul style="list-style-type: none"> - COMPETENCE REUNIES SARL - Non ouvert - HAVILA BDELLIUM ET FILS - Non ouvert - URBANI BTP - GET ET GIVES SOLUTIONS 	<ul style="list-style-type: none"> - 61 971 998 HT / 73 126 958 TTC - NEANT (rejeté à la recevabilité) - NEANT (rejeté à la recevabilité) - NEANT (rejeté à la recevabilité) - 57 670 978 HT / 68 051 754 TTC - 73 633 927 HT / 86 888 033 TTC

<ul style="list-style-type: none"> - AZIJAM - KLIPAL BUILDING - Non ouvert 	<ul style="list-style-type: none"> - NEANT (rejeté à la recevabilité) - NEANT (rejeté à la recevabilité) - NEANT (rejeté à la recevabilité)
---	--

Soumissionnaires écartés Lot 5

Soumissionnaires	Motifs
COMPETENCE REUNIES SARL;	Le soumissionnaire « COMPETENCE REUNIES SARL » a fourni un programme d'activité non conforme. En effet, ce dernier ne donne aucune précision sur la manière dont les activités seront exécutées au niveau de la cour notamment le balayage des cours et arrière-cours, le sarclage autour du ou des bâtiment(s) conformément aux orientations du programme d'activités du DAO (Page 137)
URBANI BTP	Le soumissionnaire « URBANI BTP » n'a pas inséré la date d'émission de l'addendum tel qu'indiqué dans le DAOI (point a) de la lettre de soumission), son offre est écartée conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre en son NB : La non-production, la non-validité ou non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre
Dynamique Corporate	N'a pas respecté les modalités de présentation du pli. L'offre original et copie sont contenues dans une même enveloppe. Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin ;
HAVILA BDELLIUM ET FILS	N'a pas respecté les modalités de présentation du pli. La clé USB devant comporter la version scannée de l'offre originale n'est pas contenue dans l'enveloppe portant mention « ORIGINALE ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin
CDSE	N'a pas respecté les modalités de présentation du pli. L'enveloppe extérieure n'est pas adressée à l'autorité contractante (Ministère de la Santé) et ne comporte pas la mention : « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre

	2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.
AZIJAM	N'a pas respecté les modalités de présentation du pli. La clé USB devant comporter la version scannée de l'offre originale n'est pas contenue dans l'enveloppe portant mention « ORIGINALE ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin ;
KLIPAL BUILDING	N'a pas respecté les modalités de présentation du pli. La clé USB devant comporter la version scannée de l'offre originale n'est pas contenue dans l'enveloppe portant mention « ORIGINALE ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin ;
BNEX Group	n'a pas respecté les modalités de présentation du pli. L'enveloppe extérieure ne comporte pas la mention : « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin
Attributaire	
Nom	GET ET GIVES SOLUTIONS
Montant proposé	73 633 927 HT / 86 888 033 TTC
Montant évalué (corrigé)	73 633 927 HT / 86 888 033 TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	LOT 5 : Entretien et nettoyage des locaux du programme PSLs et du Laboratoire National de Référence (PSLS/LNR) ; Entretien et nettoyage des locaux des CIPEC (MONO/COUFFO ; ATACORA/DONGA, ZOU/COLLINES et ATLANTIQUE/LITTORAL) ; Entretien et nettoyage de SIDAG.
Prix	73 633 927 HT / 86 888 033 TTC
Délai d'exécution	Trois (03) ans non renouvelables

Part de sous-traitance (le cas échéant)	SANS OBJET
Variante pris en compte (cas échéant)	SANS OBJET
Autres	SANS OBJET

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution ci-après :

Lot 5	Désignation	Attributaires	Montants
	<p>Lot 5 : Entretien et nettoyage des locaux du programme PSLs et du Laboratoire National de Référence (PSLS/LNR) ;</p> <p>Entretien et nettoyage des locaux des CIPEC (MONO/COUFFO ; ATACORA/DONGA, ZOU/COLLINES et ATLANTIQUE/LITTORAL) ;</p> <p>Entretien et nettoyage de SIDAG.</p>	<p>GET ET GIVES SOLUTIONS</p>	<p>73 633 927 HT soit</p> <p>86 888 033 TTC</p>

Lot 6

Lot N°6	Intitulé : Entretien des espaces verts, sarclage des espaces vides de l'enceinte, de la devanture et évacuation des ordures du Ministère de la Santé.
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offres international ouvert (AOIO)
Justification	Plan de passation du 04 décembre 2024 (VERSION 5).
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°3370/MEF/DNCMP/C-CEA/SP du 05 décembre 2024(DAOI) ; N°0223/MEF/DNCMP/DSIAS/SP du 27 janvier 2025(ADDENDUM N°1).
Soumissionnaire(s)	MONTANT DE L'OFFRE LU A L'OUVERTURE
<ul style="list-style-type: none"> - COMPETENCE REUNIES SARL ; - Non ouvert - URBANI BTP ; 	<ul style="list-style-type: none"> - 46 800 000 HT / 55 224 000 TTC - NEANT (rejeté à la recevabilité) - 44 237 288 HT / 52 200 000 TTC

- COGEP SARL	- 45 549 153 HT / 53 748 000 TTC
- GBAKMAC ;	- 57 960 000 HT / 68 392 800 TTC
- Non ouvert	- NEANT (rejeté à la recevabilité)

Soumissionnaires écartés Lot 6

Soumissionnaires	Motifs
COMPETENCE REUNIES SARL	Le soumissionnaire « COMPETENCE REUNIES SARL » a fourni un Bordereaux des prix unitaires qui ne comporte pas le montant en lettres ni de montant en chiffres, son offre est écartée conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre en son NB : La non-production, la non-validité ou non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre
URBANI BTP;	Le soumissionnaire « URBANI BTP » n'a pas inséré la date d'émission de l'addendum tel qu'indiqué dans le DAOI (point a) de la lettre de soumission), son offre est écartée conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre en son NB : La non-production, la non-validité ou non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre
COGEP SARL	Le soumissionnaire « COGEP SARL » n'a pas inséré la date d'émission de l'addendum tel qu'indiqué dans le DAOI (point a) de la lettre de soumission) ; il a fourni une lettre de déclaration de garantie d'offre non valide parce qu'il n'a pas joint l'Attestation d'Identification du Statut de la MPME comme exigé dans le dossier au point 11 de l'avis et au niveau de l'IC 20.1 de la sous-section B du DAOI. De plus, il a renseigné un bordereau des prix unitaire dont les prix unitaires sont indiqués en « m2/mois » alors que le dossier a présenté un bordereau des prix unitaires en « FCFA/mois » pour le lot 6 , son offre est écartée conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre en son NB : La non-production, la non-validité ou non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre
CEFODI PRODUCTION ET SERVICES	N'a pas respecté les modalités de présentation du pli. L'enveloppe extérieure ne comporte pas la mention : « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation

	des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.
BNEX Group	N'a pas respecté les modalités de présentation du pli. L'enveloppe extérieure ne comporte pas la mention : « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ». Par conséquent, son offre a été rejetée conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin
Attributaire	
Nom	GBAKMAC
Montant proposé	57 960 000 HT / 68 392 800 TTC
Montant évalué (corrigé)	57 960 000 HT / 68 392 800 TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	LOT 6 : Entretien des espaces verts, sarclage des espaces vides de l'enceinte, de la devanture et évacuation des ordures du Ministère de la Santé.
Prix	57 960 000 HT / 68 392 800 TTC
Délai d'exécution	Trois (03) ans non renouvelables
Part de sous-traitance (le cas échéant)	SANS OBJET
Variante pris en compte (cas échéant)	SANS OBJET
Autres	SANS OBJET



Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition de réattribution ci-après

Lot 6	Désignation	Attributaires	Montants
	Lot 6 : Entretien des espaces verts, sarclage des espaces vides de l'enceinte, de la devanture et évacuation des ordures du Ministère de la Santé.	GBAKMAC	57 960 000 HT soit 68 392 800 TTC

La Présidente a clôturé la séance à dix-sept heures trente- minutes

Fait à Cotonou, le 13/03/2025

Ont signé

Présidente

Rapporteur

Membres


Reine KOUKO
Rpt de PNSP


Adonis Tellephone
SP - PRNP


BOSSOU d'ALMEIDA
CSARIONSR

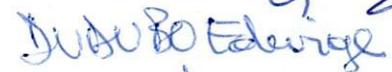

KIKI Gosseline
Rpt PNLHNT

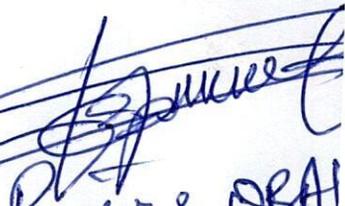

BADO
Rpt OPAT
Noucouste
Denise ALING


Justin HOUNKPA


Fidélise AGBOTON


HOUNTONDI Michelle
PNLH/MS


JUSTO Edouard
Rpt PNPMT/MS


Pierre OBA
PRIMP
Rep PNT

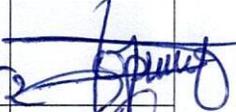
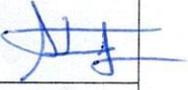

Unice ADETOUNSSI
Rep DSI

SEANCE DE REATTRIBUTION PROVISOIRE

Relatives à l'Appel d'Offres international Ouvert n°087 du 18 /12 /2024 pour l'entretien et nettoyage des locaux des structures du ministère de la santé par accord cadre à bon de commande

Liste de présence

Cotonou, le 13/03/2025

N°	Nom et Prénom(s)	Structure représenté	Fonction/Qualité	Téléphone	Signature
1.	OBALÉ Pierre	PNT	Appui SAFM	0196637852	
2.	ADONOU Télyhne	PRND	SP	0196663151	
3.	BABAOUSSI MOUGRODE Agnès Aline G.	apte BRAT	Rpte BRAT	0197260675	
4.	BOSSOU d'ALMEIDA Aphonsine	DNSA	CSAR	0166257417	
5.	DUDUBO Edouard	PNPMT	SSA	0162922216	
6.	HOUNMENDOU Teosten	POLS	SP/PI	0197482549	
7.	AGBOTON Fidèle	PNLLUB	secrétaire	0261707652	
8.	KIKI Yoseleine	PNLMHT	R.A.R	0197222670	
9.	HOUNTONDJI Michelle	PNLH	Administrateur	0197405551	
10.	BOKO KEOUON Renée Stéphanie	PR & SP	R/SP	066-255110	
11.	ADETOUNDJI Umeko	DSI	ASF	0157147464	
12.					